

**ADMINISTRATION
COMMUNALE
WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Collège des Bourgmestre et
Echevins
Avenue Paul Hymans, 2**

B – 1200 BRUXELLES

V/réf. : PU/575229/2015
N/réf. : AA/KD/WSL-2.119/s.596
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

**Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Rue Notre-Dame, 52-54.
Transformation de deux maisons jumelles.
Demande de permis d'urbanisme. **Avis de la CRMS.****

En réponse à votre lettre du 31 octobre 2016 sous référence, réceptionnée le 3 novembre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 30 novembre 2016.

La demande porte sur des maisons jumelles de 1924. Elles se situent dans le périmètre du PPAS n°13 (25/05/2000) qui prévoit d'interroger la CRMS pour le bâti d'avant 1932.

La demande vise la transformation de ces deux maisons, à savoir notamment la démolition de l'étage sous combles et la reconstruction de deux étages dont le dernier sous combles sur les deux immeubles jumelés. Les travaux prévoient également le déplacement du mur mitoyen, la modification des façades et des zones de recul.

A l'examen du projet, la CRMS estime qu'il n'y pas de réel enjeu patrimonial. Elle recommande toutefois de respecter le gabarit environnant, de soigner les matériaux et de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - B.D.U. – D.M.S. : Mme I. Leroy ;
- B.D.U.– D.U. :